



VOTRE IP VOUS INFORME

Prudence sous les lignes - La sécurité même en été

Électricité Prudence : Gardons nos distances

« Électricité Prudence » est la campagne de sensibilisation et d'information sur les risques aux abords des ouvrages électriques à destination des professionnels et du grand public. Par le biais d'illustrations, les mesures de prudence à respecter en toutes situations sont expliquées.

Avec cette campagne, la volonté d'Enedis est réaffirmée : améliorer constamment la sécurité du grand public, de nos salariés et de nos entreprises prestataires, en poursuivant les actions afin d'identifier et traiter les facteurs de risques.

Les messages de cette campagne s'adressent notamment aux publics dont les activités s'exercent aux abords d'une ligne électrique : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics, les amateurs de sports aériens, les bricoleurs...

Plus globalement, cette campagne a pour objectif de rappeler à tous l'ensemble des conseils de prudence et les réflexes essentiels à acquérir près des ouvrages électriques.

Un seul mot d'ordre, pour les loisirs comme pour le travail, restez à distance !

La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident !

Nos conseils :

- 1 Restez éloignés des ouvrages électriques ;
- 2 Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique ;
- 3 Contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

Si, malgré ces conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre :

- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident ;
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique ;
- 3 Alerte en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !



Pour aller plus loin :

<http://electricite-prudence.fr>

<http://www.enedis.fr/electricite-prudence>